



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023 - MODIFICATION DE DATE -

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Pour l'année 2023, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal est modifié pour lire le 21 août au lieu du 22 août;

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu, les dates et heures demeurent les mêmes :

21 août	5 septembre	3 octobre
7 novembre	5 décembre	

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 07 juillet 2023.



Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière